#### SOMMAIRE

**CENTENAIRE DE LA GUERRE** 14-18

**ARMISTICE DU 11/11** 

**CONTROLES DE LA VITESSE** 

LA BENNE A DECHETS VERTS

**CHANGEMENT DE NOM** 

**FORMATION DES BENEVOLES** 

**CAP RENOVATION** 

LA POSTE

**BOURSE AUX JOUETS** 

PERMANENCE DU MAIRE

**PRELUDIETTO** 

LA VADROUILLEUSE

WWW.SALEUX.FR

SAINTE CECILE

**ENVIRONNEMENT** 

**INCENDIE VOLONTAIRE** 

PROBLEMES DE **STATIONNEMENT** 

LA PREFECTURE COMMUNIQUE....

**CPAM** 

PIU

**DON DU SANG** 

WEEK-END DES CREATEURS LES 4 ET 5 NOVEMBRE

#### Manifestation pour le centenaire de la guerre 14-18.

La Musique Municipale de Saleux propose une célébration particulière pour les 11 et 12 novembre. Pendant ces deux iours vous pourrez visiter dans la salle Espace Viandier, de 11 heures à 18 heures, une exposition relatant cette période de notre Histoire. Elle comportera des documents exposés sur des grilles, des travaux réalisés par des enfants qui abordent la vie des civils à l'arrière du front mais aussi une reconstitution vivante de scènes de l'époque avec des objets, des costumes très explicites. L'entrée est gratuite ; ne ratez pas l'occasion de revenir sur une période importante de l'Histoire de notre pays.

Le dimanche 12 novembre après-midi, dans la même salle, se déroulera un concert de musique. Pour l'évènement se réuniront quatre orchestres : la Fanfare Royale de Dottignies(Belgique), l'Avenir Musical des Cheminots de Longueau, l'Harmonie de Quevauvillers et l'Harmonie de Saleux ; Plus de 100 musiciens joueront ensemble pour vous faire entendre des airs de cette époque. C'est donc un gros travail pour leguel les membres de la Musique Municipale ont investi beaucoup d'efforts. La venue d'un nombreux public sera une récompense appréciée par tous les acteurs de l'évènement ; elle donnera à la manifestation l'ampleur qu'elle mérite.

#### Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La cérémonie aura lieu le samedi 11 novembre 2017. Le rassemblement est fixé à 10 heures 30 devant la mairie. Les participants se rendront en cortège, à la suite de l'Harmonie municipale, jusqu'au monument aux morts. Des gerbes de fleurs seront déposées par les anciens combattants, par les enfants de l'école et par les élus. Ensuite le verre de l'amitié sera offert aux participants.

Tous les présidents des associations, les enseignants, les employés communaux et les habitants de Saleux sont cordialement invités à participer à cette cérémonie.

#### Attention aux contrôles de la vitesse en agglomération :

Respectez-vous toujours la limitation de la vitesse en agglomération ?

Il est rappelé que la Police Municipale est dotée d'un appareil pour contrôler la vitesse depuis quelques mois et que des contrôles sont régulièrement effectués dans la commune.

Cet équipement n'est pas seulement destiné à la répression, il a aussi et surtout un caractère pédagogique car notre volonté est de faire respecter cette vitesse qui est souvent à l'origine d'un grand nombre d'accidents dans notre pays.

Depuis quelques jours, une action importante est réalisée rue Jean Catelas car cette voie a été aménagée et permet une bonne circulation parfois trop rapide si l'on se réfère aux inquiétudes de certains riverains. Mais attention des contrôles seront également effectués dans d'autres rues dont certaines ont une vitesse limitée à 30 km/heure.

Toute infraction constatée fera l'objet d'une sanction (amende + retrait de points).

#### L'accès à la benne à déchets verts a été amélioré.

Pour faciliter l'accès à la benne à déchets verts et pour répondre aux demandes de plusieurs administrés, une plateforme a été réalisée par les employés communaux. Les marches et le plancher sont antidérapants. C'est une belle réalisation qui devenait parfaitement indispensable et les demandes d'amélioration étaient justifiées.

Nous profitons de cette annonce pour rappeler que les déchets verts doivent être versés dans la benne mais sans emballage. A nouveau nous constatons que de nombreux usagés jettent les sacs contenant leur tonte directement dans la benne. C'est inadmissible d'agir ainsi car cela impose un tri à l'arrivée de la benne au dépôt, une perte de temps et donc d'argent sans oublier qu'Amiens Métropole est en droit de nous facturer le temps perdu si cette mauvaise manière de faire persiste.

Faites-vous partie de ceux qui commettent cette incivilité ? Si c'est le cas, il vous est demandé de faire preuve de civilité en vidant votre sac de gazon dans la benne et en jetant le sac vide dans le container situé à proximité ou en le reprenant avec vous. Merci de votre compréhension car nous commencons à être lassés de redire toujours la même chose.

Le portail d'accès à la benne ne sera plus ouvert le week-end et les jours fériés à compter du 1er novembre 2017 et cela jusqu'au mois de mars 2018.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX Téléphone: 03.22.33.27.27 - Fax: 03.22.33.27.29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

## Saleuxinfos

#### Changement de nom sur l'enseigne

A la suite d'un changement de propriétaire, le salon de coiffure LUDOVIC au 89 rue Jean Catelas changera le nom sur son enseigne. Il s'agira de CHRISANEL COIFFURE avec le numéro de téléphone 03.22.95.53.11 et l'adresse mail : christophe.bourse@orange.fr

#### Un site gratuit dédié à la formation des bénévoles

La Maison des associations d'Amiens Métropole lance un site gratuit dédié à la formation en ligne des bénévoles associatifs, le premier du genre.

http://formationsdesbenevoles.maam.fr propose des formations gratuites à la gestion financière, administrative et humaine des associations. Co-construit par des professionnels de la formation des bénévoles et soutenu par l'Etat, ce site est en accès libre 24/24 et 7j/7j.Ces formations en ligne sont complémentaires de celles qui peuvent être proposées par les structures d'accompagnement à la vie associative. Elles s'adressent aux bénévoles de toutes les associations, aussi bien qu'aux personnes désirant créer leur association. Transversal et généraliste, ce site est unique et innovant.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez vous adresser à :

La Maison des associations d'Amiens Métropole, 12 rue Frédéric Petit à AMIENS - Téléphone : 03.22.92.50.59 ou contacter l'adresse mail :

#### formation.e-learning@maam.fr

#### CAP RENOVATION

Mr Henri LEMAIRE nous informe qu'il a installé son entreprise sur la ZA du Capron, route de Taisnil à Saleux.

Sa société intervient pour :

DES TRAVAUX D'ISOLATION (isolation de combles aménagés, de combles perdus, de murs intérieurs et extérieurs, aménagement de combles.)

DES TRAVAUX DE COUVERTURE (Changement de couverture, nettoyage et hydrofuge de toiture, gouttières, cache moineaux, velux, etc...)
Pour de plus amples renseignements prendre contact avec monsieur LEMAIRE au 06.44.20.67.38 ou par mail : <a href="mailto:h.lemaire@caprenovation.fr">h.lemaire@caprenovation.fr</a>.

#### Le bureau de la Poste de Saleux

Le directeur de secteur de la Poste nous informe que le bureau de Saleux sera fermé une matinée par mois pour permettre de mener à bien une activité de formation au profit du personnel. Ainsi donc, jusqu'à la fin de l'année, la Poste de notre commune sera fermée les vendredis matins suivants : 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre.

#### Une bourse aux jouets avant Noël

Le dimanche 19 novembre la Musique Municipale de Saleux organise dans la salle André Chauvin une bourse aux jouets. La salle sera accessible à partir de 13h pour l'installation des étals ; pour le public visiteur l'ouverture s'étendra de 14h à 18h. (entrée gratuite)
Tarif : 3 euros la table --- Renseignements et réservations : 06-04-48-71-57.

#### Le Maire n'assurera plus une permanence le mercredi.

Souvent retenu le mercredi soir par des réunions sur Amiens, le Maire n'est plus en mesure de tenir ses permanences du mercredi régulièrement. Par conséquence, il supprime cette permanence du mercredi et propose de recevoir sur rendez-vous. Il suffit pour cela de s'adresser au secrétariat de la commune : 03.22.33.27.27. Les heures de RV peuvent être adaptées aux besoins des administrés qui travaillent et finissent tard.

Souvent présent en mairie chaque matin de 10 à 12 heures, il peut aussi vous recevoir sans rendez-vous.

#### L'association Préludietto vous informe que

-elle envisage de redémarrer les cours de chant choral. Ils auraient lieu le jeudi de 19 h à 20 h (à la condition qu'il y ait au moins 15 candidat(e)s. Les tarifs demeurent inchangés à savoir 20€/trimestre + frais d'inscription 30€/famille.

Contacter le 06.88.14.59.23 ou 03.22.95.59.71 après 18 heures.

-un concours de manille est programmé pour le samedi 17 février 2018. Prenez note !

D'autres informations vous seront transmises ultérieurement concernant ce 1er concours de manille de l'association.

#### Et revoici la Vadrouilleuse

Fin novembre c'est l'habitude, l'opération organisée en faveur des restos du cœur par l'association « *chés vadrouilleus d'Saleux* », refait son apparition. Cette année encore, le samedi 25 novembre vous pourrez :

>apporter vos dons pour les restos du cœur sous le préau du centre multiactivité Jean Catelas (en face de l'église), à partir de 13 heures. N'offrez que des denrées non périssables : alimentaire, hygiène. N'apportez pas de jouets ; d'autres manifestations sont concernées par ce créneau.

>participer à la marche (environ 8 kilomètres autour de Saleux.). Inscription dès 14h au stand (2€ dont 1€ reversé aux restos du cœur) ; départ fixé à 14h 30 dans la cour de l'ancienne école Jean Catelas.

>déguster crêpes, soupes, vin chaud ... sous le préau.

Tout ceci au profit de l'association créée par Coluche qui vient en aide à des personnes, malheureusement de plus en plus nombreuses, vivant dans la précarité. Alors ouvrez votre cœur et participez d'une manière ou d'une autre à cette manifestation. Renseignements au : 06 04 48 71 57

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29 matin (8h00) Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : www.saleux.fr Email : mairie@saleux.fr Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

2



#### Le site Internet de la commune : www.saleux.fr

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la commune une ou deux fois par semaine. Des informations importantes sont régulièrement diffusées, cela a notamment été le cas d'une alerte aux cambriolages dans la Vallée de la Selle au cours de la semaine 40 ou la grève des fonctionnaires (enseignants et communaux) le mardi 10, etc....

Dans la mesure du possible, la mise à jour intervient au moins deux fois par semaines.

#### Les musiciens fêtent Sainte-Cécile

Le samedi 18 novembre l'école de musique Préludietto et l'Harmonie Municipale s'allieront pour respecter la tradition. La journée débutera vers 15h par une aubade au Maire et à la municipalité sur le parvis de la mairie.

Vers 16h vous pourrez assister à une messe en musique qui animera notre église. Pour l'occasion des œuvres particulières ont été travaillées ; vous les découvrirez en venant communier avec les musiciens et leurs amis lors de cette célébration.

A l'issue de l'office, le Conseil d'Administration propose à tous les participants de rejoindre les musiciens salle André Chauvin pour un pot de l'amitié agrémenté d'un concert varié. Ce moment sera en outre l'occasion de remettre aux membres méritants, médailles et diplômes.

La Musique Municipale est depuis longtemps un acteur essentiel de la vie de notre commune dont elle rythme les temps forts. La fête de Sainte-Cécile en fait partie ; nous vous souhaitons nombreux ce jour-là.

#### **Environnement : notre perception doit évoluer**

L'abandon des produits phytosanitaires annonce un meilleur respect de la qualité de l'eau, de la santé de tous et de la biodiversité. C'est un changement radical dans les méthodes d'entretien dont les conséquences (la nature tend à reprendre ses droits) nécessitent une perception différente du cadre de vie. Des herbes sauvages en milieu minéral ne sont pas forcément synonymes de saleté, d'abandon, de manque d'entretien. Il faut plutôt y voir une gestion raisonnée et raisonnable des espaces. Comme beaucoup d'autres villes et villages notre commune s'engage dans une démarche vertueuse difficile à tenir et qui requiert une adhésion citoyenne : compréhension et accompagnement. Nous comptons donc sur vous pour réussir ensemble un retour vers davantage de naturel et de bien-être.

#### Le saviez-vous ?

#### Décret du 15 octobre 1980 (Journal Officiel)

Il est de la responsabilité de chacun de veiller à l'entretien devant sa maison. Chaque habitant est tenu de nettoyer, déneiger, désherber son trottoir et son caniveau. Le désherbage doit se faire sans utilisation de pesticides.

#### Incendie volontaire du kiosque de la place Numa Buignet

Il est à déplorer l'incendie VOLONTAIRE du kiosque situé place Numa Buignet à Saleux le mercredi 4 octobre.

En soirée, des riverains ont constaté qu'il était en feu et ont fait appel immédiatement aux pompiers. Malheureusement, la structure est en bois et par conséquent elle a brûlé totalement même avec l'intervention des pompiers.

Un témoin a aperçu de très jeunes gens et s'en est ouvert à la Police Nationale qui est venue sur place avec les pompiers. Elle a ouvert une enguête et nous espérons que les incendiaires seront identifiés.

Nous ne comprenons pas cet acte. Ce kiosque avait une grande utilité puisque de nombreux jeunes gens se réunissaient régulièrement et servait aussi d'abri pour les associations lorsqu'elles organisaient une manifestation de plein air. Il avait été réalisé par les employés municipaux voilà plus de dix ans.

La commune a porté plainte contre X et les policiers municipaux se sont engagés sérieusement pour trouver des indices et aider la Police Nationale afin de confondre les délinquants.

Toute personne susceptible d'aider les enquêteurs peut s'adresser à nos policiers municipaux. Leur anonymat sera préservé puisque les policiers municipaux sont tenus par le secret professionnel.

Dans un même temps, ils ont également endommagé sérieusement un véhicule automobile qui se trouvait en stationnement devant la salle LEBLOND. Sa propriétaire a porté plainte.

Ce sont des jeunes gens qui ont été aperçus et qui, selon toute vraisemblance, sont les auteurs de cet incendie. Est-ce que leurs parents se soucient de ce qu'ils font dehors en soirée ?

Comment réagiront-ils lorsqu'ils apprendront que les policiers les ont identifiés comme étant les auteurs de ces méfaits et qu'ils seront poursuivis en justice ?

Car pour la commune, la plainte déposée ne sera pas retirée et il sera demandé l'application de la Loi et le remboursement des dégâts.

#### Problèmes de stationnement rue Saint Pierre et mécontentement de certains riverains

Le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle n'est pas respecté rue Saint Pierre. Il arrive aussi que certains ne se gênent pas en stationnant leur véhicule devant le garage d'un voisin.

La réglementation en vigueur à maintes fois été rappelée aux automobilistes de cette rue mais sans effet pour certains qui se croient permis de faire ce qu'ils veulent et quand ils le veulent. Nous sommes là dans le domaine de l'incivilité, d'un manque évidant de savoir vivre en collectivité. Le champ d'application de la règle se fait le 15 de chaque mois et le dernier jour du mois entre 20 heures 30 et 21 heures.

Du 1er au 15, le stationnement se fait du côté impair.

Du 16 au dernier jour du mois, le stationnement se fait du côté pair.

La Police municipale intensifiera ses contrôles dans cette rue et sanctionnera tout contrevenant d'une amende de 17€. Elle en fera autant rue Henri Barbusse qui a aussi un stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29 matin (8h00) Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : <u>www.saleux.fr</u>

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62 (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

3



#### La préfecture communique.....

L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a lancé un espace de signalement en ligne intitulé « **J'alerte I'Arcep** ». Il permet à chacun (particulier, élu, entreprise ou collectivité) de l'avertir des dysfonctionnements rencontrés dans ses relations avec les opérateurs fixes et mobiles mais aussi d'Internet ou lors de l'acheminement de courrier et de colis.

#### La fibre optique : où en sommes-nous ?

Interrogé à ce sujet le 23 septembre et notamment par le maire de Saleux, le directeur régional Hauts-de-France d'Orange a répondu le même jour. Nous vous communiquons guelques extraits de sa réponse :

« « Ce vendredi soir 23 septembre 2017, le réseau FTTH était installé sur 100% sur la commune de Saleux et 572 des 1338 foyers étaient ouverts à la commercialisation de la fibre, soit 42,8%.

Il n'existe aucune autre ville de cette taille dans le Nord de la France qui soit autant ouverte à la commercialisation de la fibre optique. A dessein, puisque nous avons conscience que les débits actuels ADSL y sont (très) mauvais.

Oui, il est vrai que nous avons souffert, depuis environ un an, d'un manque de moyens humains.... qui ne nous a pas permis d'atteindre nos objectifs internes malgré les budgets disponibles. Nous avons de bonnes raisons de croire que les moyens sont de nouveau présents sur le terrain depuis cet été.

X..Y...(responsable Picardie) comme moi-même avons été transparents sur cette situation les derniers mois avec les représentants d'Amiens Métropole et avec de nombreux maires de communes. Bien sûr qu'on ne se « fiche par de vous ». Cette dernière phrase de l'intéressé fait suite à un passage de mon mail dans lequel je l'accusais de « se ficher des maires ». Je ne fais, ici, aucun commentaire concernant la réponse de ce responsable et je vous laisse juge de la situation actuelle.

#### La CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)

nous informe que les permanences habituelles du jeudi ne seront plus tenues en mairie.

Les assurés sont invités à se rendre au siège de la CPAM, 8 place Louis Sellier à Amiens, ou à utiliser l'offre internet AMELI.fr ou à contacter le siège par téléphone au 3646.

Cependant pour tout cas particulier, un rendez-vous en mairie à Saleux pourra être envisagé. Pour ce faire, la demande devra être présentée en mairie qui transmettra mais en justifiant l'importance du dossier à traiter et l'impossibilité de se déplacer.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la mairie au 03.22.33.27.27.

#### La révision du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) (N°2)

L'étude de révision du plan local de l'urbanisme a débuté. Des membres du bureau d'études DIVERSCITES, chargé de cette mission, dont madame LOYER, architecte, parcourront la commune pour faire un état des lieux complet et établir un diagnostic. Ils ne pénétreront pas dans les propriétés mais seront très présents sur le terrain pendant quelques semaines pour faire des relevés et des photographies.

#### DON DU SANG à Plachy-Buyon

Un DON DU SANG est organisé le lundi 30 octobre 2017 de 15 h à 19 h à la salle polyvalente de Plachy-Buyon. Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 70 ans, peser au moins 50 kg, ne pas venir à jeun et se munir d'une pièce d'identité.

« « « JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES! » » »

00000

# Le Comités des fêtes organise Le Week-End des créateurs et Saveurs Les 4 et 5 novembre 2017 à l'Espace Eugène Viandier

### Il y aura de nombreux stands à l'intérieur mais aussi une friterie, un fromager et un charcutier à l'extérieur

Pour tout renseignement contacter monsieur CAILLIERET Philippe au 06.20.18.62.09 (Heures d'ouverture samedi de 10 à 19 heures et dimanche de 10 à 18 heures)

Voir le dépliant joint

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Le 23 octobre 2017

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole Site Internet : <u>www.saleux.fr</u>

Email : mairie@saleux.fr

<u>Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62</u> (uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00) ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain